



Fédération Syndicale Unitaire
Enseignement - Recherche - Culture
Section des Pyrénées-Orientales
18 rue Antoine Condorcet 66000 PERPIGNAN

Déclaration liminaire de la FSU 66

CDEN du 22 février 2019

Ce CDEN se déroule dans un contexte de « grand débat national ». La crise politique, économique et sociale qu'a mis en exergue le mouvement des Gilets Jaunes montre la nécessaire prise en compte des préoccupations du terrain. Finie la verticalité du pouvoir, place doit être donnée aux corps intermédiaires. Tel semble être le consensus national...sauf au sein du ministère de l'Education Nationale qui a préparé une loi en catimini, sans discussion préalable avec les organisations syndicales représentatives et que notre ministre ose appeler la « loi pour l'école de la confiance ». Cette loi, dont le projet a été modifié à la va-vite par de multiples amendements tant parlementaires que gouvernementaux, prépare d'autres réformes profondes pouvant être décidées par ordonnances ou textes réglementaires.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales FSU, UNSA Education, Sgen-CFDT, Ferc-CGT et SNALC ont dénoncé, par un communiqué commun assez inhabituel, cette méthode verticale ne pouvant que cristalliser les tensions, et à nouveau bousculer l'Ecole dans un contexte qui nécessite apaisement et implication de l'ensemble des acteurs.

Ce ministre qui ne devait pas légiférer organise le démantèlement de l'école publique, avec :

- la création d'établissements publics des savoirs fondamentaux sans accord des communautés éducatives : Cette nouvelle organisation va impacter le lien de proximité et de confiance que les usagers ont construit avec l'école. Cela mériterait un vrai débat !
- une énième réforme de la formation des enseignants qui ne seront plus que de simples exécutants.
- la fin de l'évaluation indépendante des politiques éducatives.
- des cadeaux financiers pour l'école privée. Alors que 98,9% des enfants de 3 à 6 ans sont aujourd'hui scolarisés à l'école maternelle, le seul effet attendu est l'obligation qui sera faite aux municipalités de participer au financement de la scolarité des élèves inscrits dans une école maternelle privée sous contrat. Cette extension d'obligation de financement au privé va conduire les municipalités, déjà impactées par les baisses de dotations de l'Etat, de **diminuer les enveloppes budgétaires allouées aux écoles maternelles et élémentaires publiques.**

Dans le même temps, les moyens alloués au 1er et au 2nd degré révèlent un objectif purement financier, sans prise en compte des réels besoins des établissements.

La situation dans les écoles du département continue de se dégrader. Les effectifs dans les classes sont régulièrement en hausse. Il n'est plus rare de trouver des classes à 30 élèves ou plus. Pour la

rentrée 2019, la dotation en postes attribuée par le Rectorat de Montpellier au département des Pyrénées-Orientales est nulle alors qu'il faut une quinzaine de postes pour poursuivre le dédoublement des classes de CE1 en REP. Cette mesure qui va dans le bon sens se fait à moyens constants, au détriment des autres écoles situées dans la périphérie de Perpignan et dans les territoires ruraux qui subissent déjà la perte de nombreux services publics. Nous approuvons les baisses d'effectifs mais elles doivent être généralisées. Il faut pour cela un fort investissement dans le 1er degré (maternelles et élémentaires). En effet, contrairement à une idée répandue, **la dépense globale consacrée à l'école est plus faible en France que dans la plupart des pays comparables.**

Avec 350 élèves supplémentaires, la dotation globale pour les collèges des PO est en baisse de 9 heures. En y regardant de plus près, 165 heures postes sont supprimées, soit près de 10 postes d'enseignants, et compensées par 156 heures supplémentaires. Cette manipulation est rendue possible par la décision unilatérale de notre ministre qui envisage d'imposer dès la rentrée prochaine 2 heures supplémentaires par professeurs.

19 collèges sur 31 voient leur dotation baisser. Les plus touchés : St Estève, St Exupéry, Camus, Port Vendres, Toulouges, Prades ou Thuir ...

En lycées, la situation de notre département n'est guère meilleure. Pour 56 élèves de moins, 65 heures sont supprimées !

Ces restrictions budgétaires vont provoquer une dégradation des conditions de travail pour les élèves et pour les personnels, une augmentation des effectifs par classe, une réduction de l'offre de formation, la suppression de dédoublement et de projets pédagogiques ...

Elles vont provoquer de nombreuses suppressions de postes et la multiplication de compléments de service.

Pour retrouver les conditions d'encadrement de 2008, il faudrait créer plus de 100 postes dans les collèges et lycées de notre département. Sans compter les postes de non enseignants : CPE, AED, PSY EN, AS, Infirmiers et médecins scolaires, Agents, et même chefs d'établissement ... Ces coupes dans les moyens octroyés au 2nd degré s'accompagnent de la mise en œuvre de la réforme du lycée que la FSU continue de contester.

Faute de places et d'investissement dans les établissements spécialisés ou les dispositifs ULIS, nombre d'élèves en situation de handicap ou à profils particuliers ne sont pas orientés dans les structures préconisées par la MDPH (maison du handicap). Il en résulte souvent une souffrance des élèves concernés et des difficultés de fonctionnement dans les écoles. Par ailleurs, les auxiliaires qui accompagnent ces élèves ont une rémunération largement insuffisante (de l'ordre de 700 euros) subissent les temps partiels imposés et n'ont pas accès à une formation qualifiante. La FSU réclame la mise en place d'un statut afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de ces personnels précaires mais aussi pour stabiliser les équipes au profit des élèves les plus fragiles.

La question des salaires est également importante : la rémunération des professeurs français est inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE. Inférieurs aussi à ceux des autres cadres de la Fonction Publique. Ces chiffres sont connus de tous. Nul besoin de créer "un observatoire des salaires" comme l'a évoqué le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer. **C'est l'attractivité de notre métier qui est en jeu.**

Enfin le conseil départemental des PO en accord avec la DSDEN a décidé de modifier, à la marge, la sectorisation des collèges. Désormais les élèves de CM2 de Pollestres seront affectés sur le collège de Sévigné. La FSU a longtemps bataillé pour qu'un plan global soit élaboré avec l'ensemble des partenaires. La FSU a multiplié les initiatives en ce sens et a proposé de nombreuses pistes de travail dans son "livre blanc" largement diffusé et consultable sur son site internet.

La FSU avait alerté le Conseil Départemental sur les conséquences de cette décision qui concerne une seule commune : l'évitement serait renforcé et le privé récolterait le fruit de cette mesure, trop isolée pour améliorer la mixité sur les collèges de Perpignan.

Nous y voilà !

Le maire de Pollestres s'est mis d'accord avec le directeur de Maintenon, établissement privé, qui s'est engagé à accueillir tous les élèves de Pollestres à la sortie du CM2. Cette décision est inacceptable.

La FSU est aussitôt intervenue auprès du DASEN pour exiger qu'aucun poste supplémentaire ne soit attribué à Maintenon. Est-il besoin de rappeler que l'Etat finance les salaires des enseignants du privé qui concurrence déloyalement l'école publique en sélectionnant ses élèves?

La FSU a également interpellé le Rectorat sur une décision qui pourrait faire jurisprudence et mettre à mal le service public d'Education.

La FSU considère que les pouvoirs publics et les autorités religieuses ont adopté depuis longtemps un double discours : la défense des valeurs de solidarité et de fraternité d'un côté, mais de l'autre, l'organisation méthodique d'un évitement scolaire et d'un entre-soi qui remettent en cause le vivre-ensemble.

La FSU appelle à un sursaut républicain et demande au préfet de condamner cet "arrangement entre amis". Elle réitère sa demande d'une réunion plénière avec tous les acteurs concernés (conseil départemental, DSDEN, élus de Perpignan et des communes périphériques, fédérations de parents d'élèves et représentants des personnels enseignants) sur la question de la mixité scolaire dans le bassin de Perpignan.